

Renoncement à la faculté de résiliation	NON pour la prévoyance OUI pour la santé
Proposition d'un préavis de résiliation plus important	6 mois Pour la prévoyance
Revalorisation des prestations après résiliation	OUI En fonction du pont d'indice de la fonction publique
Maintien des taux pendant 3 ans	Prévoyance : 2 ans Santé : Oui
Evolution des cotisations	Santé : majoration plafonnée à 7 % / an Prévoyance : Même évolution que la sinistralité
Aggravation de la sinistralité	-5% = -5% +5% = +5% +10% = +10% +15% = +15% +25% = +25%

MOYENS DESTINES A ASSURER UNE COUVERTURE EFFECTIVE DES PLUS AGES ET DES PLUS EXPOSES AUX RISQUES, EN PARTICULIER SERVICES ANNEXES (10 %)

	HARMONIE FONCTION PUBLIQUE / MUTEX
Réseaux de partenaires "agrés"	OUI
Garantie assistance	OUI
Accompagnement psychologique	OUI
Perte temporaire d'autonomie	OUI
Accompagnement au retour à l'emploi	OUI
Prévention	OUI
Caution pour location d'appartement	NON
Exonération temporaire exceptionnelle de cotisation	OUI
Rachat de créance de surendettement	OUI
Caution lors de la souscription de prêt bancaire	OUI
Assistance juridique	OUI

Au regard des critères de sélection, l'offre retenue est HARMONIE FONCTION PUBLIQUE

6- Conclusions

L'application des dispositions de notation du règlement de consultation traduit les résultats suivants :

Candidat	Garanties /20	Tarif /30	Solidarité /10	Maitrise Financière /20	Gestion /10	Services Annexes /10	Note / 100	Classement
COLLECTEAM / GENERALI	14	22,34	7	7	9	6	65,34	8
HARMONIE FONCTION PUBLIQUE / MUTEX	20	24,34	8	15	10	9	86,34	2
HUMANIS PREVOYANCE / IPSEC	14	18,69	10	7	8	8	65,69	7
INTERIALE / GRAS SAVOYE	20	29,67	10	14	8	9	90,67	1
MGEN / ASSURANCES CNP	20	20,37	7	7	8	6	68,37	6
MUTUELLE PREVIFRANCE	16	26,47	8	8	10	2	70,47	5
RISKEO / AUDIENS	18	26,37	7	10	8	6	75,37	4
SOLIMUT	20	20,25	6	17	8	7	78,25	3

Au regard des critères de sélection, les trois premières offres sont, INTERIALE / GRAS SAVOYE, HARMONIE FONCTION PUBLIQUE / MUTEX et SOLIMUT

Les trois prestataires ci-dessus mentionnés ont été auditionnés, le mardi 24 mai 2016

- 10h00 – 12h00 : Intériale/Gras savoy
- 13h30 – 15h30 : Solimut
- 16h00 – 18h00 : Harmonie Fonction Publique/Mutex

Etaient présents :

- Un représentant par établissement composant le groupement de commande
- Le prestataire accompagnant le groupement de commande
- Le représentant du département achats et marchés publics du CNC

L'offre retenue à l'issue de ces auditions est celle d'Harmonie Fonction Publique / Mutex

Inlay et onlay (forfait par dent)	120 €	240 €
HOSPITALISATION (médicale, chirurgicale, maternité...)		
Frais de séjour + forfait journalier	100%	100%
chambre particulière (30 jours par hospitalisation renouvelable une fois sur prescription médicale)	40 € /jour	70 € /jour
Frais d'accompagnement (enfant de moins de 16 ans)	35 € /jour	35 € /jour
Transport	100%	100%
Hospitalisation (salle d'opérations, honoraires médecin signataires du contrat d'accès aux soins, actes chirurgicaux, anesthésie)	200%	300%
Hospitalisation (honoraires médecin non signataires du contrat d'accès aux soins)	180%	200%
AUTRES PRESTATIONS		
Cure thermale acceptée par le RO	100%	100%
+ Forfait	--	150 €
Contraception féminine non remboursée par le RO	100 €/an	150 €/an
PREVENTION		
Actes de prévention pris en charge dans le cadre de la loi du 13/08/2004	100% + 150€/an	100% + 150€/an

TARIFICATION FRAIS DE SANTE

Les primes mensuelles sont exprimées en Euros et selon la catégorie des bénéficiaires :

- un tarif Adulte
- un tarif Conjoint
- un tarif famille

La tarification est proposée pour les agents en fonction des tranches d'âges suivantes :

- Assurés de moins de 35 ans au 1^{er} janvier
- Assurés de plus de 36 ans à 55 ans au 1^{er} janvier
- Assurés de plus de 55 ans au 1^{er} janvier
- Retraités

- Il s'agit également de leur proposer une couverture santé spécifique tenant compte des particularités des fonctionnaires (absence de carence, par exemple)

1- Rappel de la procédure

Dans le cadre de la mission de conseil en assurances qui lui a été confiée, la société PROTECTAS a établi un cahier des charges permettant la mise en concurrence des mutuelles et assureurs sur la convention de référencement pour la protection sociale complémentaire prévoyance et frais de santé de l'ensemble du personnel du CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE (coordonnateur du groupement), du MUSEE NATIONAL DES ARTS ASIATIQUES – GUIMET, du CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX du CHÂTEAU DE VERSAILLES et du MUSEE D'ORSAY ET DE L'ORANGERIE.

La présente consultation a été lancée en application du décret n°2007-1373 du 19 septembre 2007 relatif à la participation de l'Etat et de ses établissements au financement de la Protection sociale complémentaire de leurs personnels.

- Les offres devaient être remises le 18 avril 2016.
- L'effet prévu des conventions a été fixé au 1er juillet 2016.

2- Durée des conventions

Pour se conformer au décret n°2007-1373, nous avons prévu une durée de la convention de 7 ans avec possibilité d'être prorogée d'un an.

3- Analyse comparative des offres

Elle porte successivement sur les points suivants :

- Rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé pour 50 % étudié à partir :
 - des clauses contractuelles appréciées par rapport au respect du cahier des charges (20 %).
 - le prix des offres vu au travers des tarifications proposées (30 %).
- Degré effectif de solidarité entre les adhérents ou les souscripteurs, intergénérationnelle, en fonction de la rémunération (10%)
- La maîtrise financière du dispositif (20 %)
- Les modalités de gestion (10 %).
- Les moyens destinés à assurer une couverture effective des plus exposés aux risques ; en particulier services annexes (10 %).

4- Agrément des candidatures

Les phases initiales d'examen des diverses candidatures au regard des critères administratifs ont permis de retenir les candidatures suivantes :

- COLLECTEAM / GENERALI
- HARMONIE FONCTION PUBLIQUE / MUTEX
- HUMANIS PREVOYANCE / IPSEC
- INTERIALE / GRAS SAVOYE
- MGEN / CNP ASSURANCES
- MUTUELLE PREVIFRANCE
- RISKEO / AUDIENS
- SOLIMUT

5- La convention de référencement
